

## **Séance du 26 avril 2012**

L'an deux mil douze, le 26 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 19 avril 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Elisabeth BAILLY, Michel HALLAY, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Claude LAVRAT

Absents excusés :

Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Alain LUCAS pouvoir à Corinne PELLETIER

Daniel MALHERBE pouvoir à Didier JACQUET

Absents non excusés : Bruno TULPAIN, Dominique GUILLOTIN

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

\*\*\*\*\*

Michel HALLAY donne lecture du procès-verbal du 29 mars 2012 qui est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Mission de maîtrise d'œuvre au cabinet VERDI pour le renouvellement du collecteur principal et de tous les branchements d'eaux usées de la rue de Spoir.

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **1 - Convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet VERDI pour le renouvellement du collecteur principal de la rue de Spoir**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet VERDI, pour le renouvellement du collecteur principal de la rue de Spoir pour un montant de 11 190 € HT.

### **2 . Convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet VERDI pour le renouvellement de tous les branchements d'eaux usées de la rue de Spoir**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet VERDI, pour le renouvellement de tous les branchements d'eaux usées de la rue de Spoir pour un montant de 2 900 € HT.

### **3. Vente du logement 37 rue Nationale**

En juin 2005, la commune de Thivars avait exercé son droit de préemption sur un immeuble sis 37 rue Nationale afin de maintenir le commerce de proximité.

Vu la demande d'un administré pour y installer un salon d'esthétique,

Considérant que ce bien immobilier est vacant, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la vente de la propriété immobilière référencée AB 58 d'une surface de 66 m<sup>2</sup>

Moyennant la somme de 130 000 euros,

- autorise le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative

- à entreprendre les démarches qui s'imposent

- à signer tout document s'y rapportant

#### **4. Ouverture de l'Agence Postale Communale le 3 septembre 2012**

Madame le Maire précise que l'Agence Postale Communale ouvrira le 3 septembre 2012.

#### **5. Convention avec le Conseil Général relative aux travaux d'aménagement de sécurité rue de Spoir RD 7124**

Madame le Maire donne lecture de la convention entre le Département et la commune de Thivars relative aux travaux d'aménagement de sécurité rue de Spoir RD 7124

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et donne tous pouvoirs de signature à Madame le Maire.

#### **6. Fusion Chartres métropole/communauté de communes du Bois Gueslin**

Par arrêté n° 2012081-0001 en date du 21 mars 2012, le Préfet d'Eure-et-Loir a arrêté un projet de périmètre préalable à la création d'une nouvelle communauté d'agglomération résultant de la fusion entre la Communauté d'Agglomération Chartres métropole et la Communauté de Communes du Bois Gueslin.

Cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal d'Eure-et-Loir tel qu'arrêté le 29 décembre 2011, prévoyant la fusion des 2 groupements intercommunaux avant la fin 2012.

Cette fusion trouve ses fondements dans l'appartenance des habitants au même bassin de vie, dans la construction d'un destin commun, exprimé dans l'élaboration puis l'application du S.Co.T. de l'agglomération chartraine. Aboutissement logique d'une démarche engagée depuis de nombreuses années, ce projet contribue à la nécessaire simplification de la carte territoriale, va permettre la mise en cohérence des politiques et la rationalisation des moyens, au bénéfice des habitants avec la création d'une nouvelle Communauté d'agglomération de 47 communes et réunissant 123.478 habitants.

La mise en œuvre s'appuie sur la procédure spécifique prévue aux articles 60 et 83 de la réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 récemment modifiée par la Loi du 29 février 2012 qui emporte des changements sur la portée des délibérations des communautés et communes concernées ainsi que sur la majorité qualifiée à réunir.

En effet, les communautés d'agglomération et de communes concernées ne sont plus saisies que pour avis, et il appartient aux conseils municipaux de se prononcer pour accord.

Enfin, la majorité qualifiée est désormais constatée si 50 % des conseils municipaux représentant 50 % de la population du périmètre ont donné leur accord sur l'arrêté de périmètre.

Parallèlement à cette consultation portant sur le principe de la fusion, le conseil municipal aura à se prononcer sur un dispositif de représentation au sein de la nouvelle instance (nombre, répartition des sièges au sein de l'organe délibérant) et, d'une manière plus large, sur les statuts fixant le nom, le siège et les compétences.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Emet un avis favorable sur l'arrêté de périmètre de création d'une nouvelle communauté d'agglomération résultant de la fusion de Chartres métropole et de la Communauté de Communes du Bois Gueslin.

## **7 . Approbation du projet de statuts et la règle de représentation de la nouvelle agglomération**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance, à l'unanimité, approuve le projet de statuts et la simulation de la représentation au sein du conseil communautaire de Chartres Métropole.

## **8. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'implantation de caméras de vidéo protection en zone urbaine et péri urbaine avec Chartres Métropole**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de groupement de commande avec Chartres Métropole pour l'achat et l'installation de caméras sur le territoire de la commune.

Trois caméras seront installées :

- une aux feux tricolores
- une à l'entrée de la rue de Spoir sur la N10
- une sur la place de la mairie (rue Hector Boudon)

## **9. Retour des avis des domaines du 45 rue Nationale**

Le Conseil Général a retourné l'acte de vente en décembre 2011 et nous avons demandé l'estimation aux domaines.

Les services des domaines ont estimé à 380 000 € le coût du terrain avec les bâtiments, hors les 2 pavillons, et à 372 000 € le terrain nu hors démolition.

Une étude de faisabilité concernant le projet de construction d'une maison médicale et de logements est en cours sur le site de l'ancienne gendarmerie.

## **Informations diverses données par Mme le Maire :**

- Mme le Maire présente un diaporama des projets retenus par les jurys de concours de Chartres Métropole en charge du Complexe Culturel et Sportif sur le site du futur Pôle Gare de Chartres ainsi que de l'extension de l'Odyssée par la création d'un bassin de 50 mètres extérieur.

- Les tarifs eau et assainissement proposés par la commune sont validés par Chartres Métropole :

### **Service eau :**

- prix du m<sup>3</sup> d'eau ..... 1.05 €
- location de compteur diamètre 15 .... 11.15 €
- location compteur diamètre 20 ..... 13.40 €
- location compteur diamètre 50 ..... 89.00 €
- entretien du compteur..... 10.10 €

### **Service assainissement :**

- prix du m<sup>3</sup> d'assainissement ..... 1,22 €

### **Taxe de branchement réseau, le branchement :**

- participation forfaitaire branchement réseau d'eau : 610 €
- participation forfaitaire à l'assainissement construction neuve : 1 710 €

**Redevance additionnelle** perçue au profit de Chartres Métropole (ex FSIREP) : 0.067 € HT/m<sup>3</sup>

### **Assainissement non collectif :**

- Contrôle effectué dans le cadre de la campagne de diagnostics initiaux : 18 € HT
- Contrôle effectué dans le cadre de la vente de l'immeuble (hors campagne) : 100 € HT

- Déplacement supplémentaire en cas d'absence du pétitionnaire au rendez-vous : 31 € HT

- Enquête « restauration scolaire » par chartres métropole.
- Transport à la Demande (TAD) : dorénavant, « Filibus à la demande » élargit son offre en période de vacances scolaires. Dès le 23 avril, le service devient :
  - gratuit pour les titulaires de la carte Jeune Filibus
  - accessible pour tous du lundi au samedi, quelle que soit la zone d'habitation
  - avec une prise en charge élargie de 9 heures à 18 heures.
- Travaux rue de Spoir : une réunion avec les riverains aura lieu le 13 juin à 18 h.
- Renouvellement de la bande de roulement à Goindreville RD 114 par un enrobé coulé à froid les 16 – 21 et 22 mai prochain
- Lotissements Rue du chanoine Vergez et rue Creuse : une réunion préparatoire est prévue le 3 mai. Les travaux vont démarrer en Mai.
- Plaine de jeux : 9 jeux vont être installés près du terrain de tennis.
- Profession Sport pour les activités d'été (3 semaines) : les inscriptions se feront en Juin.
- Dates à retenir :
  - Tour de France : le 21 juillet
  - PLU : commission urbanisme le 31 mai
  - 8 mai 2012 à 11h15
  - prochain conseil municipal : 4 juin à 20h
- Des travaux de curage des réseaux « eaux usées » vont être effectués par l'entreprise SVR : rue de la paix, rue du fer à cheval, rue de la croix au cerf et rue Hector Boudon (1<sup>ère</sup> phase).

#### Interventions :

Mme Odile MARNEUR donne le compte rendu de la réunion du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Commission « drogue tolérance zéro »

Fleurissement des maisons : Cette année la participation se fera sur inscription personnelle. M. Daniel BLIN rédige un bulletin d'inscription qui sera distribué dans les boîtes aux lettres.

#### **TOUR DE TABLE :**

- ✚ Claude LAVRAT
  - 1/ donne le compte rendu de la réunion du SIAVE. Il faut communiquer au syndicat les travaux à faire sur la commune.
  - 2/ informe qu'une voiture verte stationne depuis 2 semaines devant le restaurant la Sellerie. Il est répondu qu'elle a déjà été signalée à la gendarmerie.
- ✚ Daniel BLIN demande si le chemin en limite avec la commune de Mignières et qui a été utilisé pour le transport de terre de l'entreprise RECALL sera refait car il n'y a plus d'herbe.
- ✚ Pascal CASIEZ demande si l'ordre du jour du conseil municipal est affiché dans la commune. Il lui est répondu que l'information avec l'ordre du jour est affichée sur tous les panneaux de la commune, à la porte de la mairie et est adressée au journal local.

La séance est levée à 23h00.

Le secrétaire,  
Michel HALLAY